

RÉSERVES, LIMITES D'INTERVENTION ET CONDITIONS D'UTILISATION DES CONCLUSIONS

LA CHARQUILLOTTE

1. Limites des investigations et identification des fuites

Notre prestation de recherche de fuite est réalisée selon une méthodologie non destructive, au moyen de contrôles, de mesures et d'essais adaptés à la situation. Toutefois, la configuration des lieux, l'absence d'accès aux réseaux ou aux ouvrages concernés, ou les limites des moyens d'investigation peuvent empêcher la localisation précise ou l'identification certaine de l'origine du désordre.

Dans ce cas, des investigations complémentaires, pouvant nécessiter des ouvertures, démontages ou sondages destructifs, peuvent s'avérer indispensables.

Ces opérations ne sont pas comprises dans notre prestation initiale et peuvent être confiées à une entreprise compétente, sans obligation pour **La Charquillotte** de les réaliser. Leur nécessité et leur périmètre devront être évalués au regard des constatations effectuées et des autorisations requises.

2. Présence de plusieurs fuites ou désordres

Plusieurs fuites ou causes de désordres peuvent coexister dans un même local, sur une même installation ou dans différentes parties d'un bâtiment.

Lorsqu'une première fuite est identifiée, sa réparation peut être nécessaire avant de poursuivre les investigations, notamment lorsque son débit, ses effets ou les conditions d'intervention empêchent de rechercher correctement d'autres origines possibles.

La détection et la localisation d'une première fuite ne garantissent donc pas l'identification simultanée de toutes les autres anomalies éventuellement présentes. Toute investigation complémentaire fera, si nécessaire, l'objet d'une intervention distincte.

3. État des réseaux et risques liés à leur remise en service

Les réseaux anciens, vétustes, fragilisés ou insuffisamment entretenus peuvent présenter des défauts préexistants non apparents lors de notre intervention.

Les variations de pression, les surpressions, les phénomènes de coup de bélier ou les opérations de coupure et de remise en eau peuvent, dans certaines circonstances, révéler ou aggraver une faiblesse existante et provoquer une nouvelle fuite.

L'absence de réducteur de pression ou l'inadaptation de la régulation de pression peut également contribuer à ces risques, selon les caractéristiques de l'installation.

Nos investigations n'incluent pas, sauf stipulation expresse, le contrôle exhaustif de la conformité, du dimensionnement, de la résistance mécanique ou de la durée de vie des réseaux. Toute anomalie constatée ou suspectée à ce titre devra, le cas échéant, être examinée par un professionnel compétent.

4. Portée temporelle du rapport et apparition de nouveaux désordres

Notre rapport de recherche de fuite, d'expertise bâtiment ou de recherche de désordres rend compte des constatations, mesures, essais et investigations réalisés dans le cadre de la mission confiée, au moment de notre intervention.

Les conclusions sont établies au regard des éléments accessibles et des conditions observées à cette date. Elles ne constituent pas une garantie d'absence de fuite ou de désordre ultérieur.

Une nouvelle fuite peut apparaître après notre passage, notamment à la suite d'une évolution de l'état des installations, d'une remise en service, de variations de pression, de travaux ou de circonstances indépendantes des investigations réalisées.

L'apparition ultérieure d'un désordre ne signifie pas, à elle seule, que celui-ci était présent, décelable ou omis lors de notre intervention. Son origine devra être appréciée au regard des circonstances et des éléments techniques disponibles.

5. Intervention sur les réseaux de chauffage

À la suite d'une intervention nécessitant une vidange totale ou partielle d'un circuit de chauffage, notamment sur radiateurs ou plancher chauffant, les opérations de remplissage, de purge, de contrôle de pression et de remise en service doivent être réalisées conformément aux prescriptions applicables à l'installation.

Le contrôle de la qualité de l'eau et, si nécessaire, l'ajout d'un produit de traitement adapté au circuit, notamment contre l'embouage, relèvent de l'entretien et de la remise en service de l'installation. Ces opérations ne sont pas comprises dans notre prestation, sauf mention expresse au devis ou au bon d'intervention/de commande, et restent à la charge du client.

Il appartient au client ou à l'entreprise chargée de la remise en service de vérifier les prescriptions du fabricant, la compatibilité des produits utilisés et le bon fonctionnement de l'installation après intervention.

6. Périmètre de mission et absence de maîtrise d'œuvre

Sauf disposition contractuelle expresse, **La Charquillotte** intervient exclusivement dans le cadre de la mission définie par le devis, le bon d'intervention et/ou la commande.

La prestation ne comprend pas de mission de maîtrise d'œuvre, de conception, de dimensionnement, de coordination, de direction ou de surveillance des travaux, ni de contrôle général de conformité des ouvrages ou installations.

Les indications, préconisations et orientations techniques figurant dans notre rapport ont pour objet d'éclairer le client sur les constatations réalisées et les suites envisageables. **Elles ne constituent pas, à elles seules, un dossier d'exécution ni une prescription exhaustive des travaux à entreprendre.**

La définition précise des travaux, le choix des procédés de réparation, leur dimensionnement, leur exécution et leur contrôle relèvent des professionnels compétents chargés de ces missions, selon leurs engagements respectifs.

7. Utilisation des conclusions et suites à donner

Le rapport est établi pour les besoins de la mission confiée et au regard des informations communiquées, des accès autorisés et des investigations effectivement réalisées.

Il appartient au client, au propriétaire, au gestionnaire ou encore à son représentant de décider des suites à donner, en tenant compte des conclusions du rapport, de ses limites éventuelles et, si nécessaire, des avis complémentaires de professionnels qualifiés.

Lorsque les investigations n'ont pas permis de déterminer avec certitude l'origine d'un désordre, les hypothèses formulées doivent être considérées comme telles et ne sauraient être assimilées à une cause définitivement établie.

Des contrôles complémentaires, des ouvertures localisées, des essais supplémentaires ou l'intervention d'entreprises spécialisées peuvent être nécessaires pour confirmer l'origine du désordre et définir les réparations adaptées.

Les présentes réserves ont pour objet de préciser le périmètre et les limites de notre intervention. Elles ne constituent ni une garantie d'absence de tout désordre, ni une exonération générale de responsabilité. La responsabilité de **La Charquillotte** s'apprécie au regard de la mission confiée, des investigations effectivement réalisables et des obligations applicables à la prestation.

8. Limites de responsabilité et portée des réserves

Les prestations réalisées par **La Charquillotte** sont strictement limitées à la mission définie par le devis, au bon d'intervention ou à la commande acceptée. Les investigations sont conduites en fonction des désordres signalés, des conditions d'accès aux ouvrages et installations, des moyens techniques mobilisables et des possibilités de contrôle existant au jour de l'intervention.

Les constatations, mesures, essais, hypothèses et conclusions figurant dans notre rapport correspondent exclusivement aux éléments effectivement examinés et aux résultats obtenus dans ces conditions. Ils ne constituent ni une garantie d'absence de fuite ou de désordre, ni une certification générale de conformité, de bon fonctionnement ou de pérennité des ouvrages et installations.

La Charquillotte ne peut être tenue pour responsable de la non-détection d'un désordre lorsque celui-ci ne pouvait raisonnablement être identifié au moyen des investigations relevant de la mission confiée, notamment en raison de son caractère intermittent, de son absence de manifestation au moment des contrôles, de son inaccessibilité, de la présence d'éléments masquant les désordres ou de la nécessité de procéder à des démontages, ouvertures ou investigations complémentaires non prévus dans la prestation.

La localisation d'une fuite ou l'identification d'une cause probable ne garantit pas la détection d'autres fuites, causes concomitantes ou désordres distincts. De même, l'absence d'anomalie détectée lors des contrôles ne permet pas d'exclure l'existence d'un défaut non décelable dans les conditions de l'intervention.

Les désordres nouveaux, les évolutions ultérieures des installations, les défaillances de réseaux fragilisés, ainsi que les conséquences de travaux, de réparations, de remises en service ou de modifications intervenus après notre passage, ne peuvent être imputés à notre intervention du seul fait de leur apparition postérieurement à celle-ci. Leur origine et leur éventuelle imputabilité doivent être appréciées au regard des circonstances propres à chaque situation.

Les préconisations formulées par **La Charquillotte** constituent des indications techniques fondées sur les constatations disponibles. Sauf mission contractuelle spécifique, elles ne valent ni conception des travaux, ni prescription d'exécution exhaustive, ni maîtrise d'œuvre, ni direction ou surveillance des entreprises chargées des réparations. La définition définitive des travaux, leur exécution et leur contrôle relèvent des intervenants chargés de ces missions.

Il appartient au client de communiquer les informations utiles à la mission, de permettre l'accès aux zones concernées, de signaler les contraintes ou particularités connues des installations et de solliciter, lorsque les conclusions du rapport le préconisent ou lorsque des incertitudes subsistent, les investigations complémentaires nécessaires.

Toute réserve, limite d'accès, impossibilité de réaliser un essai ou incertitude susceptible d'influencer les conclusions est mentionnée dans le rapport lorsqu'elle est constatée et pertinente pour la mission.

Les présentes dispositions ont pour objet de délimiter le périmètre de la prestation et les conditions d'interprétation de ses résultats. Elles ne sauraient être interprétées comme une exonération générale des obligations contractuelles ou des responsabilités légalement applicables à **La Charquillotte**.

SARL D.I.C
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
La Charquillotte
14, rue des 3 Moutiers
57710 AUMETZ
RCS BRIEV
Siret 500 009 477 00018 - APE 7120 B
Au capital de 7 500 euros